

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.105

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 juillet 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 juillet 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Yannick PAVON représenté par Mme Nelly SERRE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE ROYAN -
DEMANDE DE SUBVENTIONS (suite aux tempêtes ANA du 10/12/2017 et
CARMEN du 01/01/2018)

RAPPORTEUR : Mme Marie-Noëlle PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), Conservation Régionale des Monuments Historiques a décidé de poursuivre l'opération de restauration de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de Royan, en réalisant la tranche 4/4 sur le budget 2017 du ministère de la Culture et de la Communication.

Lors de la phase de remontage complet de l'Orgue, la commune a subi deux tempêtes consécutives : « ANA » le 10 décembre 2017, suivie de « CARMEN » le 01 janvier 2018.

Ces phénomènes météorologiques ont généré des infiltrations d'eau de pluie depuis la façade Ouest exposée, inondant le balcon d'assise de l'Orgue et endommageant partiellement l'œuvre sous la responsabilité de l'entreprise « Béthines les Orgues », facteur d'Orgue en charge de la restauration.

Des travaux conséquents de mise hors d'eau ont été engagés rapidement et sont à ce jour terminés.

Un rapport détaillé des conditions du sinistre a été transmis avec déclaration à l'assureur des biens immobiliers de la commune, la SMACL, suivi d'une expertise des dégâts sur l'Orgue faite le 07 mai 2018 par M Roland GALTIER, technicien conseil en charge de la maîtrise d'œuvre. M. Roland GALTIER a transmis le rapport d'expertise à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine, laquelle s'est engagée à participer aux travaux de restauration dudit Orgue classé au titre des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques.

Cette opération s'élève à la somme de 136 525,00 Euros hors taxes pour les travaux de restauration et à la somme de 13 201,97 Euros Hors Taxes pour la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire, soit au total 149 726,97 Euros HT montant subventionnable pour lequel l'Etat apporterait une aide financière de 35 %, soit 52 404,44 Euros.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) ...	52 404,44 €
- Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine	indéterminé
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime	indéterminé
- Indemnité Assurance SMACL	indéterminé
- Autofinancement	97 322,53 €
- Montant des travaux subventionnables	149 726,97 €

Le calendrier prévoit le début des travaux de restauration en septembre 2018 jusqu'en avril 2019, soit pour une durée de 8 mois.

Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide de l'Etat, l'aide du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, pour l'attribution de subventions relatives à la restauration de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame, consécutives aux deux tempêtes « ANA » du 10 décembre 2017 et « CARMEN » du 01 janvier 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de restaurer l'orgue de l'église Notre Dame de Royan,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le programme de travaux de restauration de l'orgue de l'Eglise Notre-Dame de Royan, suite aux tempêtes « ANA » le 10 décembre 2017 suivie de « CARMEN » le 01 janvier 2018, pour un montant global de 149 726,97 € HT, soit 179 672,36 euros TTC,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 52 404,44 €,
- de solliciter les aides financières du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, aux taux les plus élevés,
- de solliciter le versement d'une indemnité auprès de l'assurance SMACL pour ce sinistre, au taux le plus élevé,
- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 179 672,36 € TTC sur le budget communal 2018 et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le budget prévisionnel est le suivant :
 - Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) ... 52 404,44 €
 - Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine indéterminé
 - Conseil Départemental de la Charente-Maritime indéterminé
 - Indemnité Assurance SMACL indéterminé
 - Autofinancement 97 322,53 €
 - Montant des travaux subventionnables 149 726,97 €
- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en septembre 2018 pour une durée de 08 mois,
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 juillet 2018
Certifié Conforme

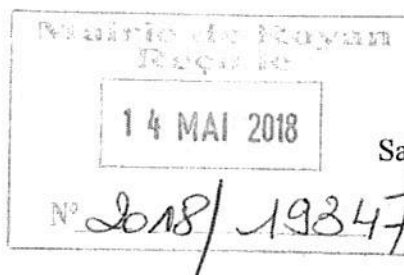
Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Roland GALTIER

Technicien-Conseil pour les orgues historiques
agr e aupr s du Minist re de la Culture
(Direction g n rale des patrimoines)
32, rue de la Mairie
34160 Saint-Geni s-des-Mourgues
Tel +33 04 67 86 29 20



Saint-Geni s, le 7 mai 2018

R gion : Nouvelle Aquitaine
D partement : Charente maritime
Ville : Royan
Edifice : Eglise Notre-Dame
Nature de l'op ration : Restauration de l'orgue
R f. : RG-18-127-066
Affaire suivie par : M. Laurent Chitty

*see franchise
10/11/18
M. Chitty*

VILLE DE ROYAN
H tel de Ville
80, avenue de Pontaillac
17205 ROYAN CEDEX

Monsieur le Maire,

RAPPORT SUR TRAVAUX NECESSAIRES SUITE SINISTRE

Suite au sinistre « d g ts des eaux » de d cembre 2017, j'ai pu  tablir, sous r serves d' volutions ult rieures, un programme de travaux suppl mentaires pour remettre l'orgue en  tat, tel qu'il pouvait l' tre, en cours de travaux, au moment du sinistre :

1 – D poses

D pose tuyauterie d j  en place, sauf basses et fa ades (Positif, Grand-Orgue et Fl te 16' P dale), rangement sur tribunes.

D pose panneaux de soubassement.

D pose mat riel  lectronique et c blage (dont cartes de puissance, Orgdrive CP 25,  crans, boutons et pistons).

D pose des trois claviers

2 – Buffets

Remplacement panneaux de C.P. Sapeli sur les soubassements de P dale C et Grand-Orgue, renouvellement partiel structure du soubassement P dale C. D coupe, mise en  uvre, ajustage, mise en teinte et en vernis.

3 – Alimentation

Resuivre l' tanch it  des r seaux, nourrir les peausserie (suif) qui ont souffert des changements d'hygrom trie.

4 – Transmission des notes

Reprendre la géométrie des claviers (avec retour en atelier).

Nettoyer complètement et traiter tous les éléments mécaniques, sortir une crapaudine sur deux et nettoyer les axes d'abrévés, vérifier les équerres.

5 – Transmission des jeux

Remplacement des cartes de puissance sur les moteurs.

6 – Combinateur

Remplacement matériel Eltec, unité centrale, écrans. Prix du marché initial : 16 575 € H.T.

Remplacement boutons et renouvellement.

7 – Sommier

Nettoyage, vérifications, traitement anti-fongique

8 – Eléments divers

Boîte expressive : nettoyage, traitement

Postages, vérification

Pièces gravées et blocs de postage

Installations de maintien

Passerelles, accès, divers à nettoyer et traiter

Trémolos Positif et Récit.

9 – Tuyauterie

Flûte 16 de Pédale à

Vérification autre tuyauterie.

10 – Remontage

Transport atelier-Royan, remise en place de la tuyauterie, réglage mécanique, contrôles, essais.

11 – Reprise d'égalisation et d'accord

Sur la tuyauterie qui avait déjà été harmonisée et accordée.

12 – Indemnisation temps passé relativement au contentieux

Temps passé en réunions, courriers, déplacements, etc. pour résoudre les problèmes administratifs et juridiques liés au contentieux.

J'estime pour ma part le temps de travail pour réaliser ces prestations à un peu plus de 1 500 heures. J'ai demandé à l'entreprise titulaire du marché de bien vouloir chiffrer ces prestations. Elle m'a envoyé, ce jour, le document joint, qui comprend :

- un calendrier pour lesdits travaux, s'étendant de septembre 2018 à juin 2019, comprenant également les travaux qui restaient à faire, et ceux d'un avenant sollicité.
- Le devis pour la remise en état de l'orgue suite au sinistre
- Un état des travaux, avec leurs montants, qui restent à réaliser sur le marché en cours.
- Un rappel d'une demande d'avenant formulée par l'entreprise le 18 décembre 2017, soit avant le sinistre.

Sur le calendrier, je n'ai pas d'observations à formuler, la date de démarrage au 3 septembre est subordonnée à l'accord des assurances, et aux réponses aux demandes de subventions.

Sur le devis de travaux de remise en état, il suit point pour point mon descriptif, et se monte à 136 525 euros H.T. (163 830 € T.T.C.).

Sur le compte des travaux prévus au marché restant à réaliser, j'ai vérifié celui-ci, qui est exact, il faut toutefois préciser que ce compte est à valeur à date du marché, il devra être augmenté des révisions de prix (lesquelles ne pourront être connues qu'à la parution des indices, une fois le marché terminé)

En ce qui concerne la demande d'avenant, qui date du 18 décembre 2017, le premier point, report de délai, n'a plus de pertinence aujourd'hui. En ce qui concerne les travaux supplémentaires évoqués, le premier point, relatif au Trémolo du Récit, ne me paraît pas nécessaire, dans la mesure où le Tremblant du Récit sera à remplacer suite au sinistre, peu importe qu'il soit réalisé sur un autre principe. Les autres postes me paraissent pertinents. Le montant de l'avenant pourrait ainsi être réduit à 17 810 € H.T. (21 372 € T.T.C.).

L'incidence du sinistre ne concerne pas que l'entreprise Béthines-les-Orgues, mais également la maîtrise d'œuvre. En effet, ma mission, qui devrait être terminée à ce jour, va devoir se poursuivre pendant encore plus d'une année, j'ai déjà effectué plusieurs déplacements et réunions depuis le sinistre, et il faudra encore faire des réunions d'atelier et de chantier. Je vous propose donc une fiche de calcul d'honoraires supplémentaires, basée sur le même taux que celui de mon contrat initial de maîtrise d'œuvre.

Bien entendu, je ne vous demande pas une réponse immédiate, dans la mesure où la résolution des questions liées au sinistre n'est pas encore intervenue. Mais ce courrier vous permettra de préciser aux assurances le montant estimatif des dégâts : 136 525 € H.T. pour Béthines les Orgues et 13 201,97 € H.T. d'honoraires, soit 149 726,97 € H.T. 179 672,36 € T.T.C.).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Roland GALTIER

P.J. Document reçu de l'entreprise Béthines-les-Orgues
Fiche de calcul d'honoraires supplémentaires.

FICHE CALCUL FORFAITS DE REMUNERATION DU TECHNICIEN CONSEIL (SANS intervention d'un spécialiste)		Département : Charente maritime Localité : Royan Edifice : Eglise Notre-Dame Opération : Restauration de l'orgue	
Fiche N°: 0 Chapitre: 0	Art.: 0		
Date de création: 22/04/2013 Date de mise à jour: 22/04/2013		TRANCHE FERME	
I. NIVEAU DE COMPLEXITE (1, 2 ou 3) 2		Valeurs à Mo mm / aa BT 50 Indice Ingénierie 04/2013 107,5	
II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX		III. TAUX DE REMUNERATION	
A. de l'opération	brut 9,66944828 arrondi à	Coef.Spé.Suj.	Taux
H.T. = 136 525,00 (1) Euro (€)	9,67	1,00	9,67%
IV. BASES DES REMUNERATIONS		Taux arrondi à	
H.T. = 136 525,00 x Euro (€)	9,67%	=	Honoraires 13 201,97 Euro (€)
V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION		DECOMPOSITION % Montant H.T.	
- P.T.	=	29	3 828,57
- P.C.E. + P.A.	=	18	2 376,35
- A.M.T.	=	5	660,10
- D.E.T.	=	35	4 620,69
- R.D.T.	=	5	660,10
- D.D.O.E.	=	8	1 056,16
VI. FORFAITS DE REMUNERATION		H.T. 13 201,97 T.V.A. 2 640,39 T.T.C. 15 842,36 Euro (€)	
VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX		(en valeur Mo)	
I. PROJET	Limite supérieure + 10 %	Limite inférieure - 10 %	
(Montant global) (1) H.T. = 136 525,00 Euro (€)	H.T. = 150 177,50 Euro (€)	H.T. = 122 872,50 Euro (€)	

Roland GALTIER
32 rue de la Mairie
34160 Saint-Genies-des-Mourgues
Tél. 04 67 86 29 20

BÉTHINES LES ORGUES

BOISSEAU – GABORIT

« 4 La Chatille » - **86310 BÉTHINES**

Tél. 05 49 84 09 12 - Port 06 07 12 93 76

Email. bethineslesorgues@orange.fr

- 7 MAI 2018

Région : Nouvelle Aquitaine
Département : Charente-Maritime
Ville : Royan
Edifice : église Notre-Dame
Nature de l'opération : Restauration de l'orgue Boisseau
Affaire suivie par : M. Laurent Chitty

M Patrick Marengo
80 avenue de Pontailiac
17200 Royan

Béthines le 04 mai 2018

Monsieur le Maire,

Suite aux dégradations dues aux dégâts des eaux que le Grand-Orgue de l'église de Notre-Dame de Royan a subi, et suite à la réunion de chantier du 03 mai 2018 en présence de :

- Emmanuelle Piaud (organiste titulaire)
- Jean-Baptiste Boisseau et Jean-Marie Gaborit (facteurs d'orgues)
- Laurent Chitty (responsable service bâtiments)

Veillez trouver ci-joint, un calendrier prévisionnel de reprise des travaux permettant de finaliser la restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame de Royan.

Certain de l'intérêt que vous portez à cette affaire, veuillez agréer Monsieur le Maire à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'entreprise
B Gaborit, Gérante

ie aux travaux de maçonnerie durant les -
ionie et d'accord.

marche et son aver
Qu'il n'y est aucun
périodes de réglage

Pour rappel, veuillez trou
emise en état du Grand-Orgue de Notre-Dame
Le devis des travau
de Royan, suite au
nitial (DPGF)

- Les postes restant à
- Demande d'avenan

Lu et approuvé
A St. Genès de Mourgues,
Le 07/05/2018
Le technicien conseil

Roland GALTIER



Liste et chiffrage des travaux à réaliser pour la remise en état du Grand-Orgue de Notre-Dame de Royan, suite aux dégâts des eaux.

Cette liste se rapporte aux travaux qu'il faut effectuer pour remettre l'orgue en état de bonne restauration à la date du 04 avril 2018. Il faut savoir, que dans le cas d'un dégât des eaux, il faut rester prudent et par conséquent, nous insistons sur le fait qu'il pourrait apparaître d'autres dysfonctionnements dans les mois à venir. Il faut donc s'attendre à d'autres mauvaises surprises et par conséquent rester très attentif au moindre problème qui pourrait survenir dans l'avenir.

De plus, nous avons appris lors de la réunion du 16 janvier 2018, que le sable composant le béton de cette église, était du sable marin non lavé. Par conséquent, à la vue des inondations successives que cet édifice a subi, nous pensons qu'il serait bon de faire réaliser des tests de salinité de l'air ambiant en période d'évaporation. Comme chacun le sait, l'air trop salin est extrêmement néfaste à tous composants électriques ou électroniques. S'il s'avérait que ce taux soit trop élevé, il faudrait que nous procédions à une isolation systématique de tous les contacts et soudures électriques, et ce, afin d'optimiser un bon fonctionnement de tous nos composants électriques et électroniques et surtout éviter à l'avenir des pannes à répétition. De même, il paraît indispensable d'installer des capteurs d'humidité dans, et à proximité de l'orgue.

Il faut signaler également, que malgré les protections qui ont été posées sur l'orgue, les travaux entrepris pour étanchéifier l'église ont empoussiéré l'instrument.

1 – Déposes

Dépose tuyauterie déjà en place, sauf basses et façades (Positif, Grand-Orgue et Flûte 16' Pédale), rangement sur tribunes : 120 heures + frais de déplacement et séjour : 6 600 € H.T.

Dépose panneaux de soubassement : 20 heures + frais de déplacement et séjour : 1 100 € HT

Dépose matériel électronique et câblage (dont cartes de puissance, Orgdrive CP 25, écrans, boutons et pistons) : 150 heures + frais de déplacement et séjour : 8 250 € H.T.

Dépose des trois claviers : 40 heures + frais de déplacement et séjour : 2 200 € H.T.

Dépose sommier pédale côté Ut et mécanismes des notes : 30 heures + frais de déplacement et séjour : 1 650 € H.T.

Total déposes : 360 heures + frais de déplacement et séjour : **19 800 € H.T.**

2 – Buffets

Remplacement panneau de C.P. Sapeli sur les soubassements de Pédale C et Grand-Orgue, renouvellement partiel structure du soubassement Pédale C. Découpe, mise en œuvre, ajustage, mise en teinte et en vernis. 200 heures dont 80 sur place, et 120 heures atelier : 11 000 € H.T. + fournitures estimées 1 850 € : total **12 850 € H.T.**

3 – Alimentation

Reprendre l'étanchéité des réseaux, nourrir les peusséries (suif) qui ont souffert des changements d'hygrométrie : 50 heures, + frais de déplacement et séjour + fournitures : **3 000 € H.T.**

4 – Transmission des notes

Reprendre la géométrie des claviers : 80 heures (atelier) : 4 400 € H.T.

Nettoyer complètement et traiter tous les éléments mécaniques, sortir une crapaudine sur deux et nettoyer les axes d'abrévés, vérifier les équerres : 100 heures + frais de déplacement et séjour : 5 500 € H.T.

Total transmission des notes : **9 900 € H.T.**

5 – Transmission des jeux

Remplacement des cartes de puissance sur les moteurs : 40 heures + fournitures + frais de déplacement et séjour : 6 500 € H.T.

Reprise des chapes du récit stockées côté pédale # et inondées : 40 heures + fournitures + frais de déplacement et séjour : 2.200 € H.T.

Total transmission des jeux : **8 700 € H.T.**

6 – Combinateur

Remplacement matériel Eltec, unité centrale, écrans. Prix du marché initial : 16 575 € H.T.

Remplacement boutons et renouvellement câblage 50 heures + fournitures + frais de déplacement et séjour : 4 000 € H.T.

Total combineur **20 575 € H.T.**

7 – Somniers

Nettoyage, vérifications, traitement anti-fongique : 100 heures + frais de déplacement et séjour : **5 500 € H.T.**

8 – Eléments divers

Boîte expressive : nettoyage, traitement : 20 heures

Postages, vérification : 10 heures

Pièces gravées et blocs de postage : 40 heures

Installations de maintien : 20 heures

Passerelles, accès, divers à nettoyer et traiter : 60 heures

Reprise des tiroirs et du panneau de console déformés par l'humidité : 12 heures

Total 162 heures + produits + frais de déplacement et séjour : 9 800 € H.T.

Trémolos Positif et Récit : 60 heures + fourniture + frais de déplacement et séjour : 4 000 € H.T.

Total éléments divers : **13 800 € H.T.**

9 – Tuyauterie

Flûte 16 de Pédale à reprendre : 120 heures + fournitures + frais de déplacement et séjour : 7 500 € H.T.

Vérification autre tuyauterie : 80 heures + frais de déplacement et séjour : 4 400 € H.T.

Total tuyauterie : **11 900 € H.T.**

10 – Remontage

Transport atelier-Royan, remise en place de la tuyauterie, réglage mécanique, contrôles, essais. Estimation de 300 heures de main d'œuvre + frais de déplacement et de séjour, soit **16 500 € H.T.**

11 – Reprise d'égalisation et d'accord

Sur la tuyauterie qui avait déjà été harmonisée et accordée : 200 heures + frais de déplacement et séjour : **11 000 € H.T.**

12 – Indemnisation temps passé relativement au contentieux

Temps passé en réunions, courriers, déplacements, etc. pour résoudre les problèmes administratifs et juridiques liés au contentieux : 50 heures + frais : **3 000 € H.T.**

Récapitulatif :

1 – Déposes	19 800,00€
2 – Buffet :	12 850,00€
3 – Alimentation	3 000,00€
4 – mécanique des notes	9 900,00€
5 – Tirage de jeux	8 700,00€
6 – Combinateur	20 575,00€
7 – Sommier :	5 500,00€
8 – Eléments divers :	13 800,00€
9 – Tuyauterie :	11 900,00€
10- Remontage :	16 500,00€
11 – accord	11 000,00€
12 – temps passé	3 000,00€
Total Hors Taxes	136 525,00€
T.V.A. 20 %	27 305,00€
Total T.T.C.	163 830,00€

Honoraires Maîtrise d'œuvre 9,67 % 13 201,97 H.T. (15 842,36 € T.T.C.)

Total sinistre, TTC : 179 672,36 €

Option (après test de salinité de l'air):

Isolation systématique de tous les contacts et soudures électriques :

80 heures + frais de déplacement et séjour :

H.T.	5 300 €
T.V.A. 20 %	1 060€
Total T.T.C.	6 360 €

**Pour l'entreprise
B Gaborit, Gérante**

*Lu et approuvé,
A St. Genès-de-Mourgues,
Le 05/07/2018
Le technicien-conseil*

Roland GALTIER



Postes de la tranche conditionnelle trois restant à réaliser

Chapitre 10 remontage

Réglages reste 50 % 5425.00 €

Chapitre 11 harmonie et accord

Contrôle des tuyaux au mannequin 80% 3584.00 €

Harmonie sur place 80% 26880.00 €

Accord général 100% 5600.00 €

Chapitre 12 livraison

Mise en l'état pour livraison 100% 4480.00 €

Dossier de restauration 100% 1900.00 €

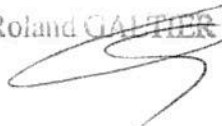
Total HT 47869.00 €

TVA 20 % 9573.80 €

TOTAL T.T.C 57442.80 €

Lu et approuvé.
A St Genès des-Mourgues,
Le 25/07/2018
Le technicien-conseil

Roland GALTIER



travaillant le soir ou certain week-end) pour que l'orgue puisse jouer pour sa bénédiction du 3 décembre 2017. Pour information, dans le rapport de réunion du 25 septembre, il est écrit :

Il est donc envisagé de prolonger le délai jusqu'au 22 décembre.

C'est les raisons pour lesquelles, nous sollicitons aujourd'hui un report de délai jusqu'au 15 janvier 2018. Cette date est proposée en fonction de la charge de travail de notre entreprise. Toutefois, il faut également savoir qu'il n'est pas recommandé de faire des travaux d'harmonie en dessous de 10° C, aussi, il est possible que nous soyons obligés d'interrompre notre travail si la température dans l'édifice reste sous cette barre de 10° plusieurs jours consécutifs.

Travaux supplémentaires :

Trémolo Récit :

Le CCTP préconisait un oscillateur de table sous la régulation du récit. Il s'avère que cette solution n'est pas envisageable car la pression exercée sur cette table est trop importante pour un oscillateur électrique (7 kg pour 40 kg demandé). Par conséquent, il faut adjoindre à cette régulation un petit réservoir (à la manière d'un anti-secousse) dont la table serait reliée à l'oscillateur, pour faire trembler ce plan sonore de récit.

Boîte expressive :

Les tuyaux de basson 8' touchaient et se coinçaient dans les volets d'expression. Nous avons donc dû élargir cette boîte de 8 centimètres et changer tous les volets d'expression qui étaient trop voilés et pas assez épais. De même, nous avons doté cette boîte d'une trappe de visite en toiture permettant un accès à l'intérieur de la boîte pour en faciliter l'entretien et l'accord des jeux de fonds sans avoir à démonter toute une série de volet d'expression. Egalement, le fait d'avoir avancé l'orgue de 20 cm, nous a permis d'approfondir la boîte et de réaménager les basses de tuyauterie de façon qu'elles respirent mieux.

Accroches des tuyaux du récit et du Grand-Orgue :

Les tuyaux de fond et d'anches se pliaient sous leur propre poids et ce, jusqu'au 4'. Nous avons donc fabriqué et mis en place toutes les accroches nécessaires pour parer à ce problème.

Rambarde plancher d'accord :

Conformément à nos plans, nous avons mis en place un plancher d'accord entre l'arrière du grand buffet et le mur de fond de nef, en remplacement de l'ancienne passerelle qui était constituée d'une simple planche d'une vingtaine de centimètres de large juste posée sur de simples consoles métalliques. Ce nouveau plancher, permet un accès au Grand-Orgue et au récit très confortable. Toutefois, il nous a été demandé d'adjoindre à ce plancher, une rambarde afin de sécuriser d'avantage cet espace. Nous avons réalisé cette rambarde et la mettrons en place en fin de chantier.

Perte financière due aux nuisances sonores et au retard de la pose de l'alimentation électrique :

(Voir chapitre : Report de délai)

L'ensemble de ces travaux supplémentaires et des arrêts dus aux nuisances sonores représentent une plus-value que nous avons chiffrée ci-dessous.

Avenant au marché

Région : Nouvelle Aquitaine
Département : Charente-Maritime
Ville : Royan
Edifice : église Notre-Dame
Nature de l'opération : Restauration de l'orgue Boisseau
Affaire suivie par : M. Laurent Chitty

Monsieur le maire de Royan
Hôtel de Ville
80, avenue de Pontailac
17205 ROYAN CEDEX

Béthines le 18 décembre 2017

Monsieur Le Maire,

Après lecture du compte-rendu de la réunion de chantier du 27 novembre 2017, concernant les travaux de restauration de l'orgue de Notre-Dame de Royan, veuillez trouver ci-dessous une demande d'avenant portant sur un report de délai et sur des travaux supplémentaires indispensables de réaliser pour parfaire la fin de la restauration de l'instrument.

Report de délai :

Nous avons commencé le remontage de l'orgue en avril 2017. Les planchers de tribune réalisés par l'entreprise Feugnet étaient en place. L'approvisionnement électrique était inexistant à la tribune, aussi, il nous a fallu tirer une ligne provisoire depuis le bas de la nef jusqu'au triforium supérieur pour alimenter notre palan électrique, pour éclairer la tribune de l'orgue et pour alimenter notre matériel électroportatif. Fin juin, tous les organes essentiels de l'orgue étaient en place (buffets, charpentes, réservoirs, alimentations, sommiers, tirage de notes, moteurs de tirage de jeux, tuyaux des façades et de flûte 16', etc.). Suite à la réunion du 22 juin 2017, le tableau électrique devait être installé le 26 juin 2017. En fait, ce tableau a été installé mi-septembre et les redresseurs pour le tirage de jeux raccordés mi-octobre. De ce fait, il nous a été impossible de :

- Mettre le vent dans l'orgue avant mi-septembre
- Finaliser le câblage du tirage de jeux et du combinateur avant mi-octobre.

Par conséquent, nous n'avons pu faire tous nos réglages de mécanique, d'enchapage et de tests de tirage de jeu qu'après la mi-octobre, et nous n'avons pu commencer l'harmonie que début novembre.

Un autre inconvénient, le bruit des marteaux piqueurs et perceuses des maçons et éclairagistes. En effet, il nous est impossible de faire de l'harmonie et de l'accord quand ces engins sont en service. A la différence des éclairagistes, les maçons font pourtant tout leur possible pour ne pas nous gêner dans nos travaux, mais le moindre bruit même à l'extérieur prend une grande ampleur dans l'acoustique très réverbérante de cet édifice. De fait, nous sommes obligés d'interrompre très souvent, voire des journées entières nos travaux d'harmonie et d'accord, nous pénalisant tant dans notre planning que pécuniairement. Nous avons calculé une perte de temps de travail de 190 heures à ce jour dû aux nuisances sonores. Ces nuisances sonores nous gênent également quand nous faisons des réglages mécaniques car nous ne pouvons pas communiquer correctement entre nous à plus de 3 mètres. Plus encore quand nous faisons de l'enchapage, travail qui là aussi impose le plus grand silence.

Du fait de toutes ces difficultés que nous avons rencontré depuis le début du remontage de l'orgue, nous n'avons pas pu tenir nos délais et donc la date de fin de chantier prévue initialement au 15 novembre 2017. Cependant, nous avons fait tout notre possible (en

Bordereau des prix :

intitulé	M.O. heures	M.O. Euros	Fourni tures	Déplacement Séjour	Total article	Total chapitre
Trémolo Récit	52	2340,00	250,00	572,00	3162,00	
Boite expressive	50	2250,00	560,00		2810,00	
Accroches tuyaux G-O et Récit	60	2700,00	170,00	330,00	3200,00	
Rambarde plancher D'accord	20	900,00	150,00	110,00	1160,00	
Perte financière Dû aux nuisances Sonores et retard	190	8550,00		2090,00	10640,00	
Total H.T.						20972,00 €
T.V.A. 20%						4194,40 €
Total T.T.C.						25166,40 €

**Pour l'entreprise
B Gaborit, Gérante**

Copies : M. Galtier (maître d'œuvre), Mme Piaud (ADOR)

~~Lu et~~
A St. Genès-des-Mourgues,
Le 27/05/2018
Le technicien-conseil

Roland GALTIER



